Numéro d'article: **19.101**

FICHE TECHNIQUE

CONTOPP®
DSR 2

Adolf-Oesterheld-Str.1
D-97337 Dettelbach
Tel: +49(0)9324/9199-0
info@knopp-chemie.com
knopp-chemie.com

CARACTÉRISTIQUE

DESCRIPTION DU PRODUIT

- Réduction significative du retrait au séchage des mortiers de chape en ciment à humidité de terre
- La diminution de la tension superficielle de l'eau de gâchage et la minimisation des forces de traction exercées sur les parois capillaires qui en résulte permettent de réduire les contraintes de retrait.
- Aucune influence négative sur le développement de la resistance
- Retrait réduit – classe de retrait SW2 (sur une période de 90 jours, en association avec d'autres adjuvants de la gamme CONTOPP®)

DOMAINE D'APPLICATION

- Pour la réalisation de chapes en ciment et de chapes autolissantes en ciment à retrait réduit
- Expressément recommandé pour la réalisation de chapes liées et de chapes en terrazzo

DONNÉES TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES

Couleur:	Incolore et transparent
Forme:	liquide
Densité (à 20 °C):	0,92 ± 0,02 g/ml
Température de traitement:	au-dessus de + 5 °C
Durabilité:	Environ 12 mois – à protéger du gel et de la lumière directe du soleil
Forme de livraison:	**Conditionnement jetable:** bidon en PE-HD: 18 kg net **Conditionnement réutilisable:** conteneur: 920 kg net

MODÈLE DE MÉLANGE

Recette par mélange	Standard	CONTOPP®	Unité
Ciment	63	63	kg
Granulat [1]	310	310	kg
DSR 2	-	1,3 [2]	L

[1] selon la norme NF EN 13139

[2] correspond à 2,0 V-% du poids du ciment

TAUX DE RETRAIT

Critère	Standard	CONTOPP®	Unité
Taux de retrait (90 jours)	environ 800	environ 350	kg

INFORMATIONS DE TRAITEMENT

MATÉRIAUX DE BASE

- CEM I ou CEM II selon la norme NF EN 197-1 ou les ciments rapides CONTOPP® XtraCem
- Agrégats selon NF EN 13139

RECETTE

- Dosage recommandé: 1,0 – 3,0 % du volume de ciment.
- Ajoutez au mélange humidifié.
- Durée du mélange d'au moins 2 minutes après l'ajout de tous les composants.

CONDITIONS CLIMATIQUES DE CHANTIER

- Protéger des courants d'air et de la lumière directe du soleil pendant la période de durcissement, pendant au moins 7 jours après la pose de la chape.
- Évacuation de l'excès d'humidité par une aération transversale sans courant d'air (4 fois par jour, 20 à 30 minutes).
- Nature de la construction et préparation du site conformément aux règles de l'art.

REMARQUES PARTICULIÈRES

SÉCURITÉ

- Lors de l'utilisation de nos produits, il convient généralement de respecter les règles générales d'hygiène du travail.
- Le CONTOPP® DSR 2 est sans solvant, sans chlorure et sans risque pour la santé dans le cadre de la construction
- Lorsqu'ils sont correctement stockés, nos produits ne présentent aucune décomposition. C'est pourquoi la stabilité et la réactivité ne sont pas influencées par un stockage jusqu'à 12 mois.
- Pour plus d'informations veuillez consulter nos fiches de données de sécurité.

NORMES ET RÈGLEMENTATIONS EN MATIÈRE D'ESSAIS

- NF EN 13139: Granulats pour mortier.
- NF EN 197-1: Ciment – partie 1: Composition, spécifications et critères de conformité.
- NF EN 13813: Matériaux pour chapes.
- NF DTU 26.2, 52.1, 53.1, 53.2, 51.1, 51.11, 51.2, 59.3, 65.7, 65.8

COMMENTAIRE

Les matières premières transformées et produits de notre fabrication sont soumis à des contrôles sévères à l'usine. Il est interdit d'utiliser des adjuvants / additifs d'autres fabricants ensemble avec nos propres produits. Veuillez considérer qu'il est impératif de contrôler l'appropriation de nos produits, et de la méthode à mettre en oeuvre, aux conditions envisagées sur le chantier. La qualité du sable et du ciment, le gâchage et la transformation aux termes des Règles reconnues de la technique de pose des chapes sont essentielles pour la qualité de la chape. Nous ne pouvons pas contrôler les conditions existantes sur le chantier et l'exécution des travaux et les indications de cette fiche technique ne sauraient donner lieu à de quelconques recours à la garantie du fabricant de ce fait. La publication de cette fiche technique annule et remplace tous les exemplaires précédents.

Version du 14.10.2026